



Syndicat  
de l'Enseignement  
de l'Ouest  
de Montréal

SEOM.QC.CA



# Syndicalement vôtre

## Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

### DANS CE NUMÉRO :

**Jours de congé de maladie monnayables** 2

**Attention à toutes et à tous : Congrès extraordinaire de la FAE en janvier 2018** 2

**Rappel : Dates des séances d'affectation par Internet pour les enseignantes et les enseignants inscrits sur la liste de priorité** 2

**Nos bureaux seront fermés du 28 juin à 16 h 30 au 24 août à 8 h 30**

En cas de besoin, des personnes seront disponibles pour répondre uniquement aux questions sur la séance d'affectation par Internet du 22 août 2017



**Bonnes vacances!**

### Vivement les vacances!

Les examens et la correction vont bon train. Plusieurs collègues de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle ont déjà quitté pour les vacances. Pour le SEOM, cela devra attendre encore un peu. Plusieurs dossiers nécessitent une attention particulière. Vous en aurez peut-être des échos dans vos milieux respectifs.

### La permission de faire son TNP au lieu de son choix : trop beau pour être vrai ?

L'annexe XLI de l'Entente nationale, héritée de la dernière négociation, fait l'objet de discussions entre les parties patronale et syndicale. Cette annexe prévoit la mise en place d'un projet pilote permettant aux enseignantes et enseignants de déterminer le moment de réalisation de la tâche complémentaire et le lieu de réalisation du travail de nature personnelle. Nous avons eu l'occasion d'en discuter avec les personnes déléguées lors de notre dernière rencontre.

De prime abord, l'idée de retrouver un peu d'autonomie peut être tentante et permettrait de faire quelques avancées en prévision de la prochaine négociation. L'objectif poursuivi par la FAE est de faire la démonstration que les enseignantes et enseignants peuvent disposer d'une marge de manœuvre plus importante en ce qui concerne certains aspects de la tâche sans mettre en péril la qualité des services et l'organisation scolaire. Cependant, il importe de clarifier les paramètres de mise en application du projet pilote avant d'engager les membres dans une aventure qui pourrait, si elle devait s'avérer négative, nuire à nos futures revendications. Des décisions importantes seront donc à prendre

dans les prochains jours, puisque le choix des milieux « expérimentaux » devra se faire avant les vacances, le projet pilote devant s'appliquer en 2017-2018.

### Entrée en vigueur de nouvelles dispositions législatives

Certains éléments des changements apportés à la Loi sur l'instruction publique entreront en vigueur dans les prochaines semaines. C'est le cas du Comité de répartition des ressources, composé principalement de directions d'établissements et de cadres scolaires. Il nous est difficile d'évaluer les impacts de ce changement sur les budgets des établissements, mais cela soulèvera probablement des questions auxquelles il faudra trouver des réponses.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2018, le tout premier plan d'engagement envers la réussite éducative (en remplacement du plan stratégique) devra entrer en vigueur à la CSMB. Des travaux seront assurément menés en 2017-2018. Il importera de veiller aux consultations qui seront menées et d'y participer pleinement. Les équipes-établissements devront ensuite réviser leur projet éducatif en fonction de ce plan d'engagement envers la réussite, ce qui exigera une certaine vigilance dans les milieux. Le SEOM est déjà en réflexion afin de bien vous outiller à ce sujet dès la rentrée.

### Que nous réserve le ministre ?

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours en attente de la Politique de la réussite éducative. Le ministre Proulx nous la promettait ce printemps, nous pouvons donc présumer que sa parution est

voir verso : vacances ➔

## ☛ vacances suite de la page 1

imminente. La stratégie n'a rien de surprenant : le projet sera déposé en fin de session parlementaire, à la veille des vacances estivales. Cela maximisera les chances qu'elle passe inaperçue et échappe aux critiques. Nous veillerons au grain et l'analyse sera prête pour la rentrée, puisque le contenu de cette politique risque fort d'avoir des impacts importants sur nos conditions d'exercice et dans nos salles de classe.

Finalement, l'implantation des nouveaux programmes à l'éducation des adultes se concrétisera, malgré nos nombreuses revendications plaidant pour un report. Il s'agira assurément d'un dossier nécessitant une attention toute particulière. Une formation adéquate, du

temps reconnu dans la tâche, du matériel didactique accessible, des évaluations pertinentes sont autant de conditions minimales à rencontrer. Espérons qu'elles seront au rendez-vous!

### Une pause plus que méritée

Au nom de toute l'équipe du SEOM, je vous souhaite d'excellentes vacances. Qu'elles soient à la hauteur de vos aspirations et vous permettent de réaliser vos nombreux projets personnels! Nous vous retrouverons en août pour une nouvelle année qui sera, à n'en pas douter, remplie d'occasions de revendiquer, de militer et de faire preuve de solidarité. Mais d'ici là, bon été!

## Jours de congé de maladie monnayables

*Chantal LEFORT*

*vice-présidente aux relations de travail*

Selon la clause 5-10.36 C) de l'Entente nationale :

« À compter de l'année scolaire 2016-2017, les jours de congé de maladie crédités en vertu du paragraphe A) sont non cumulatifs mais monnayables à la dernière journée de chaque année de travail lorsque non utilisés au cours de l'année, et ce, à raison de 1/200 du traitement applicable à cette date par jour non utilisé, le prorata du 1/200 du traitement s'appliquant pour la fraction de jour non utilisée. »

Le paiement de ces jours de congé de maladie sera effectué sur la **paie du 6 juillet 2017**.

## Attention à toutes et à tous : Congrès extraordinaire de la FAE en janvier 2018

*Jean-Philippe VIAU*

*vice-président à la vie syndicale*

Il reste encore quelques places pour compléter notre délégation au Congrès extraordinaire de la FAE qui se tiendra les 18 et 19 janvier 2018 à Montréal.

Ça vous dit de participer? Contactez Bibiane Talbot à [b.talbot@seom.qc.ca](mailto:b.talbot@seom.qc.ca) ou appeler au SEOM (514-637-3548).

## Rappel : Dates des séances d'affectation par Internet pour les enseignantes et enseignants inscrits sur la liste de priorité

*Chantal LEFORT*

*vice-présidente aux relations de travail*

1<sup>re</sup> séance : postes réguliers, **20 juin 2017** (début : 11 h - fin 22 h)

2<sup>e</sup> séance : contrats à temps partiel et à la leçon, **22 juin 2017** (début : 11 h - fin : 22 h)

Nouveaux besoins, **22 août 2017** (début : 10 h - fin : 15 h)

**ATTENTION** : Les choix se font à partir de la **liste officielle** des besoins.

Le journal **Syndicalement votre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 4 100 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Chantal Harvey, Caroline Proulx-Trottier, Vincent Vézina et Sébastien Vincent.**